



## Élections professionnelles 2014

**Ne laissez pas le Ministère vous priver de voix !**

Octobre 2014

Après le déni de démocratie du vote électronique, mis en place par Luc Chatel lors des élections professionnelles de 2011 au Ministère de l'Éducation Nationale, qui a entraîné une forte baisse de la participation, le changement de gouvernement aurait pu signifier le retour du vote à l'urne. Malgré l'enjeu que représente ce vote pour la démocratie sociale de notre pays, tel n'est malheureusement pas le cas ! Et les multiples dysfonctionnements dénoncés en 2011 par la FERC CGT et ses organisations ne font que s'amplifier pour 2014 !

Tout au long des innombrables concertations et du processus mis en place pour organiser les prochaines élections professionnelles, la FERC CGT et ses organisations ont alerté le ministère des problèmes qui allaient subvenir, sans obtenir de réponses, si ce n'est un mépris total. Aujourd'hui, malgré la pseudo volonté du ministère de favoriser « un climat électoral », le constat est alarmant !

### Les obstacles que vous devrez éviter

- **L'utilisation obligatoire de l'adresse professionnelle « @ac-... » sur webmail**

Cette adresse professionnelle que vous n'utilisez peut-être pas, voire que vous ne connaissez pas si vous travaillez dans les universités, les CROUS ou au ministère de la Jeunesse et des Sports est indispensable ! Sans elle, vous ne pourrez pas valider la création de votre mot de passe pour activer votre « espace électeur ». **Vous devez donc contacter au plus vite votre gestionnaire ou le gestionnaire du rectorat dont vous dépendez pour l'obtenir et réclamer votre NUMEN si vous ne le connaissez pas pour continuer les étapes du vote.**

- **L'absence de notification de l'ouverture de « l'espace électeur » par l'administration**

Normalement le 22 septembre, jour de l'ouverture de l'espace élections professionnelles à l'ensemble des électeurs, l'administration devait leur envoyer un mail, sur la fameuse adresse professionnelle. Or, il apparaît que de nombreux électeurs ne l'ont pas reçu, ne sachant ainsi pas qu'ils devaient créer leur mot de passe électeur ! Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez tout de même poursuivre votre inscription en allant sur l'adresse internet suivante : <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>

- **L'absence de mail de confirmation de la création de votre mot de passe**

Une fois votre mot de passe créé, vous devez recevoir un mail de confirmation qui vous permettra de valider votre inscription sur « l'espace électeur ». Mais là encore, il y a des « bugs ». Il vous faudra parfois vous armer de patience et recommencer 4 ou 5 fois l'étape précédente avant de recevoir ce fameux mail... **Alors, n'abandonnez pas!**

- **Des listes électorales incomplètes**

Votre « espace électeur » vous permet de vérifier les scrutins auxquels vous pourrez participer. Mais à ce jour, il n'y a toujours pas de liste électorale globale pour le MESR et on constate de nombreuses approximations au niveau des établissements. Au niveau du MEN, les listes ne sont toujours pas à jour non plus : les collègues mutés mais surtout les non titulaires seront sans doute des milliers à ne pas être pris en compte et donc à ne pas pouvoir voter. **C'est à vous de faire une réclamation (par voie électronique sur votre « espace électeur ») pour vous faire inscrire sur la liste. Si cela ne fonctionne pas, contactez les organisations CGT pour qu'elles vous aident !**

Du 27 novembre au 4 décembre, voter CGT, c'est porter au sein des instances représentatives les exigences pour obtenir des moyens humains et financiers pour les services publics, la titularisation des précaires, la hausse des salaires, l'amélioration des conditions de travail, une gestion transparente de la carrière des personnels.

**ALORS BATTEZ-VOUS POUR VOTER, BATTEZ-VOUS POUR VOTER CGT !**



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex  
01 55 82 76 12 [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)